

meure et il ne peut cesser d'être. Car la secte ne peut vivre que dans les ténèbres, elle ne peut exister sans *masque*. Mais ce qui est augmenté dans ce document, c'est la dose de *haine*, haine de Dieu, haine du Vrai et du Bien, haine de l'Eglise. Quant à l'*amour* de la secte, il n'est pas besoin de le définir et le *libre arbitre* qu'elle prétend défendre n'est autre que la *liberté des passions*, la liberté pour le mal. La destruction de l'Eglise proposée comme but dans la doctrine en hébreu, est ici nettement affirmée comme œuvre entreprise. Dieu, à son heure, arrêtera les téméraires, mais si l'Eglise même se trouve, par volonté divine d'une manière certaine édiflée pour l'Eternité, n'oublions pas que les peuples membres de l'Eglise peuvent être frappés et anéantis en châtiment de leurs erreurs. Et si nous ne voulons pas que Dieu nous renie pour fils, commençons par ne point le renier pour Père, pour Maître, pour Juge !

P. ANTONINI.

Le mouvement catholique

AU CANADA

Où en sont les négociations avec le gouvernement Laurier au sujet de la question scolaire ? Il nous est encore impossible de renseigner exactement nos lecteurs à ce sujet. Pour le moment, les pourparlers paraissent avoir été transférés d'Ottawa à Winnipeg.

La presse libérale, qui paraît être tenue au courant de ce qui se passe par l'une des parties aux négociations, donne à entendre que Mgr. l'archevêque de Saint-Boniface aurait obtenu le privilège d'approuver les livres qui seraient mis en usage dans les écoles catholiques. C'est ce que faisaient déjà pressentir des renseignements antérieurs. Il aurait demandé, sans y réussir jusqu'ici, cependant, que les écoles catholiques fussent mises sur le même pied que les écoles publiques et soutenues à même le fonds général de l'éducation.

De son côté, la *Tribune*, de Winnipeg, qui passe pour être l'organe du gouvernement Greenway, prétend que l'accord qui pourra être arrêté à la suite de ces négociations n'a et n'aura aucun caractère officiel, que c'est la minorité qui va se plier graduellement à l'état de choses créé par le soi-disant règlement, en acceptant la loi actuelle et tâchant de l'améliorer avec le temps.

Ce qui paraît résulter de plus clair de tout cela, c'est que la minorité manitobaine s'en remettrait à la bonne volonté de ses